



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 17/09/2024

Publication :
le 27/09/2024

Délibération n° D-2024-309

Marché de maîtrise d'œuvre - Quartier Pontreau -
Aménagement des pieds d'immeubles - Avenant n°2

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Madame Yvonne VACKER.

Direction de l'Espace Public

**Marché de maîtrise d'œuvre - Quartier Pontreau -
Aménagement des pieds d'immeubles - Avenant n°2**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2021, le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe composée de FORMA6 (mandataires) / ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (co-traitant), a été approuvé pour un forfait provisoire de rémunération de 194 820,00 € TTC (missions de base et missions complémentaires).

Le marché de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un avenant n°1 de transfert concernant l'entreprise mandataire FORMA6 SA, reprise par l'entreprise SUPER8. Cet avenant a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022, notifié le 9 janvier 2023.

A ce jour, à l'issue de la phase d'Avant-Projet (AVP), il y a lieu de passer un 2ème avenant ayant pour objet d'acter de nouvelles modifications de programme, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux ainsi que de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, tenant compte des éléments suivants :

Les modifications apportées au programme portent sur :

- l'intégration de la rue Pierre de Coubertin pour renforcer le lien entre l'école et le quartier du Pontreau en sécurisant les abords de l'école, ainsi que la traversée piétonne par l'aménagement d'un plateau surélevé.
- l'intégration de nouvelles politiques publiques en termes de développement durable en prenant en compte les nouvelles contraintes du dérèglement climatique, en aménageant des bassins enterrés de gestion des eaux pluviales urbaines.

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue de l'AVP est de 2 298 283,00 € HT, valeur avril 2021.

A l'issue des études AVP, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 190 030,67 € HT (valeur avril 2021), soit une augmentation de 17,05% par rapport au marché initial :

- missions de base : 159 730,67 € HT ;
- missions complémentaires : 30 300,00 € HT ;
- soit un total de 190 030,67 € HT.

L'avenant est passé sur le fondement de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique.

Après avis de la Commission d'Appels d'Offres,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications de programme ;

- arrêter le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 2 298 283,00 € HT soit 2 757 939,6 € TTC ;

- approuver l'avenant qui fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 190 030,67 € HT soit 228 036,80 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ